

trictions de tout genre. Depuis ce moment, toutes nos productions indigènes sont admises sur les marchés des Etats-Unis, sur un pied d'égalité avec les productions américaines ; en d'autres termes, nous avons un marché libre de trente millions d'âmes, au lieu d'un million ou deux que nous avons auparavant. Un tel arrangement est d'autant plus surprenant, que seuls nous avons réussi à l'obtenir ; un tel traité sent la liberté du commerce, et les Etats-Unis l'ont en horreur. De tout temps, leur politique a été ultrà-protectionniste, pour ne pas dire prohibitive. Et même depuis ce traité, le commerce étranger a été frappé à la douane américaine d'impôts exorbitants. Bien loin d'abaisser ses tarifs, le gouvernement américain les hausse à tout bout de champ. Ils en sont mêmes aujourd'hui arrivés à plus de cinquante pour cent. Autrefois, les tarifs étaient incomparablement moins élevés, et pourtant on les trouvait gênants. Que serait-ce donc si nous avions à subir ceux d'aujourd'hui ? Jusqu'en 1815, le tarif n'alla guère au-delà de 10 ou 15 pour cent ; ensuite il fut porté à 25 pour cent, et le compromis de Clay, en 1833, le fixa à 20 et 25 pour cent. Enfin, aujourd'hui, on ne sait plus où s'arrêteront ces impôts toujours croissants. Tant que la dette américaine ne sera pas payée, — et Dieu sait quand elle le sera, — on peut s'attendre que les Américains feront tout en leur pouvoir pour y faire contribuer le commerce étranger au moyen d'un tarif élevé. Grâce au traité de réciprocité, nous ne nous sommes presque pas senti de ces caprices, ou si l'on veut, de ces nécessités du tarif américain. Ainsi, en 1863, nous avons exporté aux Etats-Unis pour \$22,534,074, et de cette valeur \$21,966,297 ne payaient point de droits d'entrée.

Il ne faut pas croire, cependant, que les développements considérables qu'a pris notre commerce avec les Etats-Unis, durant les dix dernières années, soient dus uniquement au traité de réciprocité. Nous avons fait, depuis 1854, de vastes améliorations intérieures. On pourrait même dire qu'il ne reste plus, pour compléter le parfait outillage du Canada, qu'à creuser un peu plus les canaux et construire le chemin de fer du Nord. Avant l'Union, nous n'avions en tout et partout qu'un seul et unique chemin de fer, celui du St-Laurent et du lac Champlain, dont la mise en opération remonte à 1837. Mais on s'aperçut bientôt que pour avoir une part au commerce de l'Ouest, nos canaux, nécessairement fermés pendant l'hiver, ne suffiraient point. Les Américains, avec leurs canaux, avaient encore des chemins de fer très étendus. On entreprit de leur faire aussi concurrence sur ce terrain, et depuis cette époque, le Canada a construit des voies ferrées équivalentes à une